



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

25 036 CC Ex Usine POPPE + POTTHOFF Scionzier

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI HEPHAISTOS

Raison sociale

HEPHAISTOS

N° SIRET

47767648000049

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MUFFAT

Prénom(s)

CEDRIC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la rehabilitation et division de l'Usine POPPE + POTTHOFF existante en six cellules commerciales. Le site sera partiellement demoli pour accueillir les nouvelles cellules ; qui viendront se greffer sur la structure et l'enceinte existantes. Le pole commercial projete sera configure comme suit : - Niveau R-1 : Reamenagement du parking souterrain existant et creation d'un SAS permettant de circuler entre le R-1 et le RDC grace a l'installtion d'un ascenseur et deux escaliers mecaniques ; - Niveau RDC : Creation de cinq cellules commerciales de Type M ou N et de Categorie 5, 4 et 3. Ces cellules seront toutes connectees entre elles par l'amenagement d'un espace de circulation central, accessible aux pietons, aux cycles et aux vehicules ; - Niveau R+1 : Creation d'une cellule commerciale de Type X et de Categorie 3, accessible depuis un SAS d'entree au RDC integrant une cage d'escalier et un ascenseur.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de rehabiliter le site de l'Usine desaffectede POPPE + POTTHOFF a travers le creation de six cellules commerciales. Le terrain concerne par notre projet se situe au 780 Rue Cesar Vuarchex a Scionzier (74), au coeur de la zone commerciale du Val d'Arve, recemment developpee. Le terrain actuel du projet est constitue d'une friche industrielle de 7852m2 de surface batie ou d'emprise au sol, d'une zone de stationnement de 178 places, dont 53 en sous-sol et 1 PMR, et de 1473m2 d'espaces verts pour 0 Arbres a haute tige plantes. Ce projet s'inscrit donc dans une demarche de valorisation du tissu commercial local et contribuera a dynamiser l'activite economique de ce secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en un premier temps à démolir et à déposer certaines parties l'usine existante. Après évacuation des matériaux issus de la démolition dans les filières de traitement adaptées, les travaux pour l'aménagement des accès et voiries, des espaces libres et des cellules commerciales pourront ensuite démarrer tout en s'intégrant à la structure et l'environnement existants. À terme un nouveau pôle commercial sera construit.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet accueillera : - 6 cellules de Type M, N ou X et de Catégorie 5, 4 et 3 ; - un parking de 241 places dont 81 places en sous-sol, 6 places PMR, 2 places Familles, 65 places perméables et 37 places électriques (12 équipées et 25 pré-cablées) ; - un parc vélos couvert. Les abords du projet seront fortement végétalisés et plantés avec notamment la plantation de 61 nouveaux arbres à haute tige. L'ensemble des plantations du projet sera adapté à la région (essences locales) et sera composé d'essences variées. Le réseau des eaux pluviales sera raccordé aux réseaux existants. Il sera aménagé aux nouveaux usages du site si nécessaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet de plusieurs démarches administratives. Un permis de construire est en cours d'instruction pour ce projet et un dossier est également en cours pour l'obtention d'une autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire Surface d'enrobe permeable Surface d'enrobe impermeable Surface Batie / Emprise au sol Surface d'espaces verts Plantations Hauteur maximale des constructions	(12693, m2) (5179, m2) (824, m2) (6630, m2) (1473, m2) (61, Arbres a haute tige) (8,50, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 780 Voie : Rue Cesar Vuarchex

Lieu-dit :

Localité : 780 Rue Cesar Vuarchex 74950 Scionzier

Code postal : 74950 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°32'54"E Lat. : 46°4'13"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situe en zone UX du plan de zonage de la commune de Scionzier. Il est soumis au Plan Local d'Urbanisme de la commune et plus precisement aux dispositions definies et applicables aux secteurs UX dans ce reglement. L'approbation de ce PLU est en date de

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Rien a déclarer.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Une ZNIEFF de type II, "Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses affluents", se situe au Nord du terrain de notre projet. Pour autant, notre projet n'aura aucun impact sur ces milieux naturels ; car ce dernier se trouve sur une zone bâtie existante, hors de cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	D'après l'outil de zonage du site gouvernemental de l'Observatoire des Territoires, la commune de Scionzier se situe hors d'une zone de montagne selon le cadre de l'urbanisme. Cependant, la commune se situe bien dans une zone de montagne selon le cadre de l'agriculture.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de SCIONZIER est en effet couverte par un Plan de Prévention du Bruit Environnant (PPBE). Ce dernier a été approuvé le 1er Septembre 2024 et reste valable jusqu'en 2028.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Scionzier est couverte par un Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) ; en date du 19 novembre 2001. Aussi, les éléments bâtis et le terrain concernés par notre projet se situent hors zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de Scionzier a été approuvé le 19 novembre 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Une étude historique, documentaire et mémorielle a été menée en Mars 2025 sur site afin d'établir un diagnostic de la qualité environnementale des milieux et d'évaluer les risques sanitaires. Cette étude a mis en évidence les potentielles pollutions suivantes : * Dans les sols sur brut : - La présence d'anomalies fortes en cuivre, en cadmium, en zinc au droit de plusieurs échantillons : - La
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site du projet est localise a proximite des sites Natura 200 suivant : - Site Natura 2000 « Vallee de l'Arve » a environ 1,5 - 2,0km ; - Site Natura 2000 « Massif du Bargy » a environ 3,5 - 4,5km.
D'un site classé ?	☐	☒	On peut retrouver les sites classes suivants a une dizaine de kilometres environ : - Site Classe « Lac Benit » a Mont-Saxonnex ; - Site Natura 2000 « Eglise et son promontoire » a Mont-Saxonnex.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La rehabilitation et la division de l'Usine POPPE + POTTHOFF en six cellules entrainera necessairement des demolitions partielles. Aussi, les deblais et gravats engendrees par la meme occasions seront evacues vers des filieres de traitement adaptees. Ces excedants seront aussi attenués par le reemploi des structures et emprises existantes du site pour la realisation du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne creant pas de surfaces artificialisées supplémentaires ; tous les réseaux créés seront raccordés aux réseaux existants sur le terrain concerné. Des essences locales et diverses seront utilisées pour les nouvelles plantations envisagées au projet. Le projet réemploie également une majeure partie du site existant, limitant ainsi les démolitions mais également les besoins en matériaux de construction.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	En phase chantier le projet est susceptible d'impacter plusieurs espèces aviaires ou reptiliennes. La forte végétalisation du projet (plantation de 61 arbres à haute tige, installation de nichoirs et hôtels à insectes, etc.) favorisera à terme le développement de l'écologie locale.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de Scionzier n'est pas couverte par un plan de prévention des risques technologiques. Cependant, au vu de la proximité du site d'étude avec l'autoroute A40, celui-ci peut être soumis au risque de transport de matières dangereuses sur cet axe. En outre, une canalisation de gaz naturel est localisée sous, ou de l'autre côté de l'autoroute A40. Le site d'étude n'est cependant pas concerné par l'empierrement de cette
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Scionzier est couverte par un plan de prévention des risques naturels, articulé autour du risque d'inondation et approuvé le 19 novembre 2001. Les parcelles du projet ne sont pas impactées par le zonage du plan de prévention du risque inondation. Le terrain est situé en zone de sismicité moyenne. Les risques liés au Retrait Gonflement des Argiles sont considérés comme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une étude historique, documentaire et mémorielle a été menée en Mars 2025 sur site afin d'établir un diagnostic de la qualité environnementale des milieux et d'évaluer les risques sanitaires. Cette étude a mis en évidence les
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La rehabilitation et division de l'Usine POPPE + POTTHOFF en cellules commerciales engendrera inexorablement une hausse du trafic dans la zone. Cependant, une etude de trafic a ete realisee afin d'assurer que les aménagements projetés permettent l'accueil des usagers du site ; sans pour autant entrainer une hausse ou une saturation du trafic et des temps d'attente. Cette etude sera jointe au dossier en annexe.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit liees au deroulement du chantier uniquement. D'autres nuisances sonores liees au trafic routier durant les horaires d'ouvertures et pour les livraisons ne peuvent etre
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	De part la certaine proximite du projet avec l'autoroute A40 au Sud, le site est en effet concerne par les nuisances sonores liees au trafic autoroutier. L'etude de trafic realisee sur ce site d'etude sera jointe au dossier en
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	De meme, le site est aussi impacte par la qualite de l'air et les rejets des polluants issus des activites urbaines, du trafic routier et autoroutier.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet pourra eventuellement engendrer des vibrations en phase travaux ; de maniere ponctuelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses prevues au projet seront non-significatives. Aucun eclaireage vers le ciel ne sera envisage. Les surfaces commerciales seront eteintes la nuit conformement a la reglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site du projet se situe en zone urbaine, au sein d'une zone commerciale et a proximite de l'A40. De fait, il est expose en l'etat actuel aux emissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air lies a la phase chantier sont non-significatifs.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet ne creant pas de surfaces artificialisees supplementaires, il ne modifie pas non plus la gestion actuelle des eaux pluviales. Tous les reseaux crees seront raccordes aux reseaux existants sur le terrain
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet ne modifie pas la gestion actuelle des eaux pluviales. Tous les reseaux crees seront raccordes aux reseaux existants sur le terrain concerne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Tous les reseaux crees seront raccordes aux reseaux existants sur le terrain concerne. Le projet ne modifie pas la gestion des eaux usees sur le terrain concerne.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des dechets seront engendres, dans un premier temps, lors de la demolition totale des batis existants. Ces derniers seront evacues dans les filieres de traitement adaptees. La gestion des dechets represente un enjeu majeur pour la protection de l'environnement, c'est pourquoi nous avons mis en place des solutions visant a optimiser le recyclage et a minimiser l'impact ecologique du projet. Les batiments disposeront de plusieurs bennes
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe a distance de tous les elements du patrimoine architectural, culturel, archeologique et paysager environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prevoit la creation de six cellules commerciales en lieu et place de l'ancienne usine POPPE + POTTHOFF. Ce projet induit l'amelioration du paysage urbain a travers la creation d'emplois lies a l'activite du site mais aussi par le traitement paysager des espaces verts ; avec notamment la plantation de 61 arbres a haute tige, repartis sur tout le terrain concerne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les effets du projet sur l'environnement, ce dernier intègre notamment les mesures suivantes : - la conservation et le réemploi d'une grande partie du bâti existant, son emprise et sa structure ; - la réalisation au TN afin de limiter au strict minimum les terrassements ; - zéro artificialisation des sols ; - une gestion qualitative des eaux pluviales ; - la perméabilité des sols notamment sur la zone de stationnement ; - une forte végétalisation de la zone (61 arbres à haute tige plantés par exemple) ; - un traitement paysager de qualité ; - installation de nichoirs et hôtels à insectes ; - l'accès facilité aux modes doux et transports en commun.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés et des mesures mises en places pour éviter et réduire l'impact du projet sur les différentes thématiques à enjeux, il apparaît que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale. De plus, en comparaison à l'état des lieux, le projet ne crée que 35 places de stationnements sur le parking aérien. Le projet reste donc en dessous du seuil des 50 places de stationnements créées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOUCHET

Prénom PASCAL

Qualité du signataire **ARCHITECTE / RESPONSABLE PROJET**

À ANDREZIEUX-BOUTHEON

Fait le 22-06-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)